

Arbeitsgemeinschaft Tabakprävention Schweiz

30.04.2020 - 09:00 Uhr

Politique en matière de tabac: la Suisse "fête" 10 années d'immobilisme

Bern (ots) -

Il y a dix ans, le 1er mai 2010, la loi fédérale sur la protection contre le tabagisme passif est entrée en vigueur. Cette loi est, pour l'instant, le dernier succès remporté par la politique nationale de prévention du tabagisme. Depuis lors, d'autres mesures de prévention du tabagisme ont été bloquées au niveau fédéral par le lobby du tabac et de la nicotine.

Résultat: plus d'un quart de la population suisse fume depuis 2007 (28 % en 2007, 27 % en 2017). En chiffres, le nombre de fumeurs est même aujourd'hui en hausse de plus de 200 000 personnes par rapport à 2007, la population ayant augmenté d'un million d'habitants depuis lors.

Europe: des mesures couronnées de succès

Nos voisins, en revanche, continuent de développer leurs mesures: en 2016, les États de l'Union européenne ont notamment imposé des images et des textes d'avertissement couvrant les deux tiers des paquets de cigarettes. Plusieurs pays, tels que la Grande-Bretagne, l'Irlande du Nord, la Slovaquie et la Belgique (à partir de 2021), ont également introduit l'emballage neutre pour les paquets de cigarettes. Fin 2020, un paquet de cigarettes chez notre voisin français coûtera en outre 10 euros.

L'Irlande, pays modèle, a introduit l'interdiction de fumer dans les bâtiments publics dès 1988, mesure qui a été suivie d'importantes restrictions en matière de publicité, de promotion et de parrainage dans les années qui ont suivi, jusqu'à l'emballage neutre en 2018. Elle dispose de la législation européenne la plus stricte en matière de protection contre le tabagisme passif. Avec un prix de 13,50 euros par paquet, les cigarettes y sont les plus chères d'Europe. Rien qu'entre 2015 et 2019, la proportion de fumeurs en Irlande est passée de 23 à 17 %; l'objectif à atteindre d'ici 2025 est une prévalence inférieure à 5 %.

Une Suisse distancée

La loi nationale sur les produits du tabac, qui est débattue depuis 2014 (!), sera probablement déjà dépassée au moment de son introduction - par rapport à nos voisins européens. La Suisse restera pour une durée indéterminée à la traîne en matière de mesures visant à réduire la consommation de tabac (voir "Tobacco Control Scale in Europe" <http://ots.de/q6kTYF>).

Insuffisance de la loi fédérale sur la protection contre le tabagisme passif

La loi fédérale sur la protection contre le tabagisme passif stipule que tous les espaces clos doivent être non-fumeurs s'ils sont accessibles au public ou s'ils servent de lieu de travail à plusieurs personnes. Il est permis de fumer dans des fumoirs séparés avec service et dans les établissements fumeurs jusqu'à une superficie maximale de 80 m² (la majorité des cantons ont limité ces exceptions).

L'Association suisse contre le tabagisme demande la suppression de ces exceptions ainsi que l'extension de la protection contre le tabagisme passif aux - aires de jeux, sites d'écoles et aires de sport - sites d'hôpitaux - véhicules (en cas de présence de passagères ou passagers mineurs)

Contact:

Pour toute question, veuillez vous adresser à
Luciano Ruggia, directeur, luciano.ruggia@at-schweiz.ch, tél. 078 633
14 42

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100058010/100846943> abgerufen werden.